



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 14 mai 2024, à 19 h 03, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse	Sylvain Joly
Marc-Antoine Azouz	Sylvain Larocque
Rolande Balma	Jacques Lemire
Lysa Bélaïcha	Carl Lévesque
Reine Bombo-Allara	Affine Lwalalika
Alvaro Cueto	Marjolaine Mercier
Nathalie Delisle	Jonathan Tabarah
Geneviève Héon	

Absence :

Karl Ferraro

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-240514-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-240514-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 20 h 43.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 20 h 45.

Durant la période de question, des citoyens déposent des documents :

Mme Johanne Long dépose des documents concernant le stationnement de véhicules récréatifs.

M. Réjean Morel dépose un texte concernant des problématiques sur le boulevard Jacques-Cartier, entre les rues de Lyon et le boulevard Nobert.

Mme Angèle Lauzière dépose un texte concernant la création de zones vertes pour enfants.

M. Jacques Benoît dépose un article tiré de la publication Elsevier.

M. Jean-François Dionne dépose une demande de dénomination toponymique.

Mme Marie-Mylène Morel dépose des photos et vidéos concernant la sécurité aux abords de l'École du Tournesol.

Mme Marjolaine Mercier quitte la séance, il est 20 h 54.

CO-240514-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 AVRIL 2024 À 19 H 01

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2024 à 19 h 01, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 18 AVRIL 2024 À 16 H 03, TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2024 à 16 h 03, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-240514-2.1**DÉPÔT DE CORRESPONDANCE REÇUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (SD-2024-1023)**

Il est procédé au dépôt de la résolution 2024-03-057 de la Ville de Saint-Lambert concernant la désignation de Mme Pascale Mongrain à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil.

M. Jacques Lemire quitte son siège.

CO-240514-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 27 MARS 2024 (SD-2024-1085)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 27 mars 2024.

CO-240514-2.3**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS (SD-2024-1203)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 28 mars 2024.

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-240514-2.4**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS (SD-2024-1192)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunions du Comité consultatif sur le développement économique tenues les 24 octobre 2023 et 6 décembre 2023;

2° réunions du Conseil jeunesse tenue les 31 janvier 2024 et 27 mars 2024;

3° réunion du Conseil des aînés tenue le 20 février 2024.

CO-240514-2.5**RECOMMANDATION CJE-240131-001 DU CONSEIL JEUNESSE CONCERNANT L'INCLUSION D'ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES GRATUITES ET ACCESSIBLES DANS LA PROGRAMMATION DE LOISIRS À COMPTER DE L'AUTOMNE 2024 (SD-2024-1192)**

Il est proposé d'approuver la recommandation CJE-240131-001 du Conseil jeunesse, telle que modifiée par la recommandation CJE-2024-002, concernant l'inclusion d'activités intergénérationnelles gratuites et accessibles dans la programmation de loisirs à compter de l'automne 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-2.6**RECOMMANDATION CJE-2024-003 DU CONSEIL JEUNESSE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ART, DE LA CULTURE, DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE RAYONNEMENT INTERGÉNÉRATIONNELS (SD-2024-1192)**

Il est proposé d'approuver la recommandation CJE-2024-003 du Conseil jeunesse concernant l'utilisation de l'art, de la culture, des saines habitudes de vie et de l'environnement comme outil de développement et de rayonnement intergénérationnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-2.7**RECOMMANDATION CJE-2024-004 DU CONSEIL JEUNESSE CONCERNANT LA PROMOTION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET DE LA SENSIBILISATION À L'INTERGÉNÉRATIONNEL (SD-2024-1192)**

Il est proposé d'approuver la recommandation CJE-2024-004 du Conseil jeunesse concernant la promotion de la semaine québécoise intergénérationnelle et de la sensibilisation à l'intergénérationnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-2.8**RECOMMANDATION CJE-2024-005 DU CONSEIL JEUNESSE CONCERNANT LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION À COURT, MOYEN ET LONG TERME POUR DIFFUSER LA VISION INTERGÉNÉRATIONNELLE DE LA VILLE ET LES ACTIONS EN DÉCOULANT (SD-2024-1192)**

Il est proposé d'approuver la recommandation CJE-2024-005 du Conseil jeunesse concernant la stratégie de communication à court, moyen et long terme pour diffuser la vision intergénérationnelle de la Ville et les actions en découlant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-2.9**RECOMMANDATION CJE-2024-006 DU CONSEIL JEUNESSE CONCERNANT LA COLLABORATION AVEC DES ORGANISMES ET DES PARTENAIRES EN RECONNAISSANT L'EXPÉRIENCE DU MILIEU ET LEUR OFFRE DE FORMATIONS ADAPTÉES SUR L'INTERGÉNÉRATIONNEL POUR RÉPONDRE À LEURS BESOINS (SD-2024-1192)**

Il est proposé d'approuver la recommandation CJE-2024-006 du Conseil jeunesse concernant la collaboration avec des organismes et des partenaires en reconnaissant l'expérience du milieu et leur offre de formations adaptées sur l'intergénérationnel pour répondre à leurs besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-2.10**RECOMMANDATION CJE-2024-007 DU CONSEIL JEUNESSE CONCERNANT LE PROCESSUS D'ÉVALUATION CONTINUE DES ACTIONS EN INTERGÉNÉRATIONNEL (SD-2024-1192)**

Il est proposé d'approuver la recommandation CJE-2024-007 du Conseil jeunesse concernant le processus d'évaluation continue des actions en intergénérationnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-2.11**RECOMMANDATION CDA-2024-001 DU CONSEIL DES AÎNÉS (SD-2024-1192)**

Il est proposé d'approuver les recommandations suivantes, énoncées à la recommandation CDA-2024-001 du Conseil des aînés :

- 1° que la Ville se dote, en 2025, d'un cadre de référence en intergénérationnel basé sur une vision et un positionnement organisationnel et comprenant des engagements, des principes directeurs et des objectifs destinés à l'administration municipale;
- 2° que la Ville s'assure d'inclure des éléments intergénérationnels dans la nouvelle Politique en accessibilité universelle;
- 3° que la Ville aménage des lieux et des espaces intérieurs et extérieurs favorisant les relations entre tous les citoyens et citoyennes dans ses projets de revitalisation et de développement;
- 4° que la Ville se dote d'une stratégie de communication à court (2024), moyen (2025) et long terme pour diffuser le plus largement possible sa vision intergénérationnelle et les actions en découlant;
- 5° que la Ville organise un rendez-vous annuel dans le cadre de la semaine québécoise intergénérationnelle, à partir de 2025;
- 6° que la Ville soutienne la réalisation d'activités de réseautage et de formation avec les organismes et le milieu scolaire en collaboration avec

Intergénération Québec afin de susciter la réalisation de projets et en faire la promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-240514-4.1

RETRAIT DE DOSSIERS DE LA PROCÉDURE DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES (SD-2024-1167)

Il est proposé de retirer de la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes, ordonnée par la résolution CO-240416-4.5, les dossiers portant les numéros 00728501, 00732886, 00723900, 00732901, 00732902, 00732903, 00732904, 00732905, 00732906, 00732907, 00732955, 00732961 et 00732979.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Jacques Lemire et Jonathan Tabarah reprennent leurs sièges.

CO-240514-4.2

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 16 AVRIL 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-1208)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation de surplus non affecté apparaissant sur la liste du 16 avril 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 497 768 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-240514-4.3

ENTÉRINEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES - VOLET ACCOMPAGNEMENT 2024-2025 (SD-2024-1015)

Il est proposé d'entériner le dépôt d'une demande d'aide financière à Zone Loisir Montérégie inc. dans le cadre du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet accompagnement 2024-2025*

pour la fourniture de services d'accompagnement auprès d'enfants à besoins particuliers dans les camps de jour réguliers durant l'été 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-240514-6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-008 POUR DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS ACTIFS AUX ABORDS DES ÉCOLES DES GLAÏEULS ET GEORGES-ÉTIENNE-CARTIER ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE AUX INFRASTRUCTURES (SD-2024-0655)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-24-008 pour des travaux de sécurisation des déplacements actifs aux abords des écoles des Glaïeuls et Georges-Étienne-Cartier, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc., pour un montant de 2 722 748,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter la somme de 93 486,12 \$ en provenance des revenus perçus en taxe dédiée aux infrastructures en paiement des travaux de resurfacement de la rue Ovila-Hamel, prévus dans ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-014 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ÎLOT RÉCRÉATIF AU PARC GILLES-LATULIPPE (SD-2024-0884)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-014 pour l'aménagement d'un îlot récréatif au parc Gilles-Latulippe, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Motexa inc., pour un montant de 434 009,35 \$, taxes comprises, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-016 POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE (OPTION 1) (SD-2024-0947)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-016 pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse (option 1), au plus bas soumissionnaire conforme Industries Toromont ltée, pour un montant de 501 556,83 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-019 POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LES RUES RENÉ ET SÉGUIN (SD-2024-0813)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-019 pour la réfection des infrastructures municipales dans les rues René et Séguin, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Michaudville inc., pour un montant de 4 230 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-022 POUR DES TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DES CHAUSSÉES AINSI QUE LA RÉFECTION DES TROTTOIRS ET AFFECTATIONS EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2024-0523)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-24-022 pour des travaux de planage et de resurfaçage des chaussées ainsi que la réfection des trottoirs, au plus bas soumissionnaire conforme, MSA Infrastructures inc., pour un montant de 4 084 077,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée :

2.1° une somme de 3 729 307,16 \$, taxes nettes, afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution de ce contrat;

2.2° une somme de 208 983,92 \$, taxes nettes, afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance externe;

2.3° une somme de 88 559,52 \$, taxes nettes, afin de prévoir les crédits requis pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux;

2.4° une somme de 58 395,79 \$, taxes nettes, afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-030 POUR LA FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES À TRAVERS LA VILLE (CONTRAT 1) (SD-2024-1029)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-030 pour la fourniture et plantation d'arbres à travers la Ville (contrat 1), au plus bas soumissionnaire

conforme, Pépinière Jardin 2000 inc., pour un montant de 521 049,31 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-030 POUR LA FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES À TRAVERS LA VILLE (CONTRAT 2) (SD-2024-1030)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-030 pour la fourniture et plantation d'arbres à travers la Ville (contrat 2), au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Jardin 2000 inc., pour un montant de 332 330,21 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-030 POUR LA FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES À TRAVERS LA VILLE (CONTRAT 3) (SD-2024-1031)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-030 pour la fourniture et plantation d'arbres à travers la Ville (contrat 3), au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Jardin 2000 inc., pour un montant de 625 055,55 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-030 POUR LA FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES À TRAVERS LA VILLE (CONTRAT 4) (SD-2024-1032)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-030 pour la fourniture et plantation d'arbres à travers la Ville (contrat 4), au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Jardin 2000 inc., pour un montant de 327 370,90 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-039 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BACS À FLEURS ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT (SD-2024-1095)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-24-039 pour la fourniture et la livraison de bacs à fleurs, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 150 749,47 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter la somme de 136 064 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.11

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-053 POUR L'AIDE AUX CITOYENS AUX PRISES AVEC LA CRISE DU LOGEMENT (SD-2024-0929)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-053 pour l'aide aux citoyens aux prises avec la crise du logement, pour une période prenant fin le 21 août 2024, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, pour un montant n'excédant pas 425 000 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.12

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2024-0542)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 228 864,64 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la surveillance des travaux de resurfaçage pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-6.13

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024 (SD-2024-0939)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de février 2024 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2024, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-240514-6.14

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE MARS 2024 (SD-2024-1205)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de mars 2024 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de

l'exercice financier 2024, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-240514-6.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-040 POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LES RUES BOIVIN ET PILON (SD-2024-1115)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-040 pour la réfection des infrastructures municipales sur les rues Boivin et Pilon, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation C.G. 2 inc., pour un montant de 4 265 500 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-240514-7.1

APPROBATION D'UN BAIL AVEC LE BARRAGE BRASSEURS INC. PORTANT SUR LE LOCAL P49-P50-P51-P52-P53 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-3358)

Il est proposé d'approuver le bail avec Le Barrage Brasseurs inc. portant sur le local P49-P50-P51-P52-P53 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 2 000 pi², pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027, pour un loyer de 114 860 \$, taxes non comprises, indexé selon les termes du bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-7.2

APPROBATION D'UN BAIL AVEC LES CUISINIERS DIFFÉRENTS PORTANT SUR LES LOCAUX P11-P12 ET P44-P48 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-0842)

Il est proposé d'approuver le bail avec Les cuisiniers différents portant sur les locaux P11-P12 et P44-P48 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 3 000 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} avril 2024 et prenant fin le 31 août 2025, et pour un loyer mensuel de 3 702,50 \$, taxes non comprises et indexé selon les termes du bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-7.3

APPROBATION D'UN BAIL AVEC 9393-3588 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM ALICE & THEO, PORTANT SUR LE LOCAL P28-P29 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-0543)

Il est proposé d'approuver le bail avec 9393-3588 Québec inc., faisant affaires sous le nom Alice & Theo, portant sur le local P28-P29 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 500 pi², pour la période du

1^{er} avril 2024 au 30 novembre 2024, et pour un loyer mensuel de 679,58 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-7.4

APPROBATION D'UN BAIL AVEC TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S3-S5 ET S14-S17, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-0843)

Il est proposé d'approuver le bail avec Terre fruitière S.E.N.C. portant sur le site composé des emplacements S3-S5 et S14-S17, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour la période du 14 juin au 26 octobre 2024, et pour un loyer de 2 800 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-7.5

APPROBATION D'UN BAIL AVEC LA BONNE AMIE FRUITS ET LÉGUMES INC. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S6 À S13 ET S37 À S44, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-0840)

Il est proposé d'approuver le bail avec La bonne amie fruits et légumes inc. portant sur le site composé des emplacements S6 à S13 et S37 à S44, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre 2024, et pour un loyer de 14 000 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-7.6

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LE LOT 5 074 175 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-0969)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Nathalie Delisle, d'accepter la promesse de 9079-3225 Québec inc., 9104-0097 Québec inc. et 9311-7695 Québec inc. de vendre le lot 5 074 175 du cadastre du Québec pour un montant de 9 143 623,86 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 15 avril 2024, notamment que cette promesse est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt avant le 31 octobre 2024.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Mme Rolande Balma quitte son siège.

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-240514-7.7**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LE LOT 5 074 176 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-0969)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Reine Bombo-Allara, d'accepter la promesse de 9083-1918 Québec inc. de vendre le lot 5 074 176 du cadastre du Québec pour un montant de 2 040 844,57 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 15 avril 2024, notamment que cette promesse est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt avant le 31 octobre 2024.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240514-7.8**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LE LOT 5 074 177 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-0969)**

Il est proposé par Mme Reine Bombo-Allara, appuyée par Mme Lysa Bélaïcha, d'accepter la promesse de Gilcodev inc. de vendre le lot 5 074 177 du cadastre du Québec pour un montant de 8 997 377,40 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 15 avril 2024, notamment que cette promesse est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt avant le 31 octobre 2024.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-240514-8.1**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2024-0959)**

Il est proposé :

1° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CO-2009-580, CO-2012-741, CO-2015-894, CO-2016-925, CO-2017-985, CO-2017-986 et CO-2018-1003 à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement de 2024 et 2025;

2° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu du règlement d'emprunt CO-2010-632, CO-2013-800 et CO-2016-909 au paiement de l'échéance annuelle de 2025 pour le remboursement de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.2**APPROBATION D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC L'INSTITUT DU VÉHICULE INNOVANT DANS LE CADRE DU PROJET FLOTTE RECHARGEABLE - CAMIONS LOURDS (PHASE 2) (SD-2024-1063)**

Il est proposé :

- 1° d'approuver le contrat de service avec l'Institut du véhicule innovant dans le cadre du projet Flotte rechargeable - Camions lourds (phase 2);
- 2° de désigner l'expert technologie et équipements comme mandataire de la Ville de Longueuil pour ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.3**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU VOLET AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS DU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) ET ABROGATION D'UNE RÉOLUTION (SD-2024-1166)**

Il est proposé :

- 1° d'approuver la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), pour la réalisation d'analyses sur la problématique d'inondations pluviales et l'élaboration de solutions optimales;
- 2° d'abroger la résolution la résolution CO-240319-8.10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA FONDATION TOUT POUR LES ENFANTS CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT RIBFEST DE LONGUEUIL (SD-2024-0470)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Fondation tout pour les enfants concernant l'organisation de l'évènement *Ribfest de Longueuil*, pour la période du 22 avril 2024 au 16 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET RESTAURATION DE L'HABITAT DE LA RAINETTE DANS LE BOISÉ DU TREMBLAY DANS LE CADRE DU VOLET RESTAURATION DU FONDS RAINETTE 2022-2026 (SD-2024-0767)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Nature-Action Québec inc. relative au versement d'une contribution financière à la Ville, d'un montant n'excédant pas 276 500 \$, pour la réalisation du projet *Restauration de l'habitat de la rainette dans le Boisé Du Tremblay*, dans le cadre du volet Restauration du Fonds Rainette 2022-2026, pour une période prenant fin le 31 mars 2026;

2° de désigner la cheffe de Division milieux naturels et hydriques à titre de chargée de projet, au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'ORGANISME AGRÉGAT POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'INSTALLATION ET DE PROGRAMMATION ARTISTIQUE ATRIUM (SD-2024-1199)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec l'organisme Agrégat pour la réalisation du projet d'installation et de programmation artistique Atrium, laquelle prévoit notamment le versement par la Ville à cet organisme d'une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la période du 15 juin 2024 au 10 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Rolande Balma reprend son siège.

CO-240514-8.7**APPROBATION ET REMPLACEMENT DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION POUR L'AMÉLIORATION DES PASSAGES À NIVEAU, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE (PASF) (SD-2024-1103)**

Il est proposé de remplacer l'entente de contribution pour la réalisation de deux projets d'amélioration de passages à niveau, dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF), jointe à la résolution CO-230321-8.2 par celle jointe au sommaire décisionnel SD-2024-1103 et d'approuver celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-240514-8.8**APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS DE LONGUEUIL (SD-2024-0768)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Sylvain Joly:

1° d'approuver une lettre d'entente avec la Fondation de la faune du Québec pour la mise en œuvre du Plan de protection et de conservation des milieux naturels, par laquelle une aide financière d'un montant n'excédant pas 250 000 \$ est versée à la Ville, pour une période prenant fin le 31 décembre 2027 et dont le texte est substantiellement conforme à celui joint au sommaire décisionnel SD-2024-0768;

2° d'autoriser la cheffe de Division milieux naturels et hydriques à agir, à titre de chargé(e) de projet, au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.9**APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC POUR LA PLANIFICATION DES INTERVENTIONS DE LUTTE AUX PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES À LONGUEUIL (SD-2024-0994)**

Il est proposé :

1° d'approuver une lettre d'entente avec la Fondation de la faune du Québec pour la planification des interventions de lutte aux plantes exotiques envahissantes à Longueuil, par laquelle une aide financière d'un montant n'excédant pas 30 000 \$ est versée à la Ville, pour une période prenant fin le 31 mars 2026;

2° d'autoriser la cheffe de Division milieux naturels et hydriques à agir, à titre de chargé(e) de projet, au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.10**ENGAGEMENT DE LA VILLE CONCERNANT LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (SD-2024-1091)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance de la convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et l'a approuvée le 19 septembre 2023, par la résolution CO-230919-8.21;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et s'engage à les respecter;

Il est proposé que la Ville s'engage à réaliser le projet admissible, soit l'aménagement d'un lien cyclable dans la rue Adoncour, selon les modalités

en vigueur, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1155 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE AFIN D'ASSURER SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT CA-2022-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-1139)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1259 modifiant le Règlement CO-2021-1155 sur le Plan d'urbanisme de la Ville afin d'assurer sa concordance au Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-8.12

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1272 AUTORISANT LA RÉALISATION D'UN PROJET RELATIF À DE L'HABITATION DESTINÉE À DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE, DE PROTECTION, DE SOINS OU D'HÉBERGEMENT SUR UNE PARTIE DU LOT 5 750 648 (SD-2024-1040)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par Mme Nathalie Delisle, appuyée par M. Jonathan Tabarah, d'adopter le *Règlement CO-2024-1272 autorisant la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur une partie du lot 5 750 648.*

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240514-8.13

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2024-1215)

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant divers règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre, sera présenté.

CO-240514-8.14**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1267 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2024-1215)**

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1267 modifiant divers règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-240514-12.1****AJOUT D'UN MANDAT À LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (SD-2024-0998)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'ajouter à la Commission de la sécurité publique le mandat décrit au document joint au sommaire décisionnel SD-2024-0998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-001 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE LA CASERNE 22 (SD-2024-1157)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-001 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la démolition et reconstruction de la caserne 22, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Groupe Leclerc Architecture + Design inc., pour un montant de

798 255,91 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC BRIDOR INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2024-0961)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Bridor inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 1370, rue Graham-Bell, à Boucherville, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN CONCERNANT LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE MOBILISATION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (SD-2024-0422)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de collaboration avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin concernant la stratégie gouvernementale de mobilisation contre l'intimidation et la violence à l'école, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.5

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE CONCERNANT LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE MOBILISATION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (SD-2024-0423)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de collaboration avec la Commission scolaire Riverside concernant la stratégie gouvernementale de mobilisation contre l'intimidation et la violence à l'école, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.6

APPROBATION DE L'ADDENDA NO 4 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 4025 BOULEVARD TASCHEREAU PORTANT SUR LES LIEUX LOUÉS, SITUÉS AU 4025, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2023-3168)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 4 modifiant le bail intervenu avec la Société en Commandite 4025 boulevard Taschereau portant sur les lieux loués, situés au 4025, boulevard Taschereau, afin de réaliser des travaux d'insonorisation d'une salle d'audience de la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-407 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2024-0706)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-407 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.8**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DE LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner M. Ghislain Côté à titre de membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Longueuil, pour un mandat d'une durée de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.9**ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-0879)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le rapport des activités 2023 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.10**APPROBATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT ET DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU PROGRAMME D'AIDE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2024-1259)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° le rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement pour l'année 2023;

2° le rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.11

**APPROBATION DES PRIORITÉS RÉGIONALES DE LA MONTÉRÉGIE
DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE
GOUVERNEMENTALE POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES
TERRITOIRES 2025-2029 (SD-2024-0924)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver les priorités régionales de la Montérégie dans le cadre de la révision de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029, tel qu'énoncées au document joint au SD-2024-0924;

2° de recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.12

**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT
SUR LA LISTE DU 23 AVRIL 2024 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES
FINANCES (SD-2024-1285)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 23 avril 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 19 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.13

**EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES
PUBLIQUES (SD-2024-1393)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'embaucher M. Daniel Hansen à titre de directeur des communications et affaires publiques, pour une durée de trois ans débutant le 3 juin 2024 et selon les conditions prévues au contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.14

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-134 POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN DE 9-1-1 PROCHAINE GÉNÉRATION (SD-2023-3434)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-134 pour l'acquisition, l'installation et l'entretien d'une solution clé en main de 9-1-1 prochaine génération, pour une durée de dix ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Vie et sécurité Intrado Canada, pour un montant de 7 675 733,29 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, le tout conditionnellement aux résultats de l'enquête de sécurité du Service de police de l'agglomération de Longueuil pour la vérification des antécédents judiciaires des membres de l'équipe et de la compagnie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc-Antoine Azouz quitte son siège.

CO-240514-12.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-173 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE REVALORISATION DES ESPACES INDUSTRIELS (SD-2024-0908)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-173 pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du plan de revalorisation des espaces industriels, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des

offres, Aedifica inc., pour un montant de 206 834,28 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-002 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ANALYSE DE RISQUES, D'ÉTUDE DE MARCHÉ, D'ANALYSE FINANCIÈRE DÉTAILLÉE ET DE MODES DE RÉALISATION DE PROJET DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES ET DE L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (SD-2024-1142)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-002 pour la fourniture de services professionnels d'analyse de risques, d'étude de marché, d'analyse financière détaillée et de modes de réalisation de projet dans le cadre de la mise aux normes et de l'agrandissement du Centre d'épuration Rive-Sud, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L., pour un montant de 252 945 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.17

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-015 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHAMBRES DE COMPTEURS LAPINIÈRE ET SIMARD (SD-2024-1148)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-015 pour les travaux de réfection des chambres de compteurs Lapinière et Simard, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant de 1 209 103,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.18**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-021 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE QUATRE BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2024-1035)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-021 pour l'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de quatre bâtiments municipaux, pour une période de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, J.P. Lessard Climatisation inc., pour un montant de 239 354,96 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.19**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-032 POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES EN EAU POTABLE (SD-2024-0397)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-032 pour l'élaboration d'un plan de protection des sources en eau potable, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, WaterShed Monitoring inc., pour un montant de 204 655,50 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.20**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-034 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE MÉDIA À CERTAINS OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (OPTION 2) (SD-2024-1228)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-034 pour la fourniture et livraison de média à certains ouvrages d'assainissement des eaux usées (option 2), pour une période de deux ans, au plus bas

soumissionnaire conforme, Groupe Carbone Continental inc., pour un montant estimé à 187 156,31 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.21

MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-095 POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ÉCOCENTRE PAYER (SD-2024-1331)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-22-095 pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières résiduelles pour l'écocentre Payer, adjugé à JMV Environnement inc., afin de mettre fin à l'activité de transport des matières recyclables au 31 décembre 2025, pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-1331 et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque quitte son siège.

CO-240514-12.22

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-21-074 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL EN LIEN AVEC LE PROJET D'ORGANISATION FLEXIBLE DU TRAVAIL (SD-2024-1132)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat APP-21-074 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour les travaux d'aménagement des espaces de travail en lien avec le projet d'organisation flexible du travail, adjugé à Aedifica inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.23**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-151 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MUNITIONS DE PRATIQUE DE CALIBRE 9MM (CONTRAT 2) (SD-2024-0993)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat APP-22-151 pour la fourniture et la livraison de munitions de pratique de calibre 9mm (contrat 2), adjugé à Les Munitions MMP inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.24**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS À UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE (APP-19-092) POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2024-0936)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 180 123,62 \$, taxes comprises, à la dépense au contrat-cadre (APP-19-092) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, adjugé à SNC-Lavalin inc., maintenant AtkinsRéalisis Canada inc., pour la surveillance des travaux de mise à niveau des systèmes de dosage d'alun et de PASS à l'usine Louise-Gravel, requis pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2024-0936.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc-Antoine Azouz reprend son siège.

CO-240514-12.25**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS À UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE (APP-19-092) POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2024-0920)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 234 736,14 \$, taxes comprises, à la dépense au contrat-cadre (APP-19-092) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, adjugé à SNC-Lavalin inc., maintenant AtkinsRéalis Canada inc., pour la production des plans et devis, pour la mise à niveau de la distribution électrique, pour le remplacement des groupes moto-pompes électriques ainsi que pour des travaux connexes à l'usine Louise-Gravel, requis pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2024-0920.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.26

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE SUD INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET CAMP LINGUISTIQUE ET APPROPRIATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ATTRACTION, D'INTÉGRATION CITOYENNE, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES AUTRES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES 2023-2025 (SD-2024-1138)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec la Maison Internationale de la Rive Sud inc., par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet Camp linguistique, pour une période prenant fin le 31 octobre 2024;

2° d'autoriser l'appropriation de 25 000 \$, taxes nettes, en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.27**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC ÉCOLE LES TROIS SAISONS INC., COLLÈGE NOTRE-DAME-DE-LOURDES, COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE LONGUEUIL INC., LE COLLÈGE FRANÇAIS PRIMAIRE INC., LE COLLÈGE FRANÇAIS (1965) INC., ÉCOLE MARIE-GIBEAU INC., COLLÈGE DUROCHER SAINT-LAMBERT, ACADÉMIE MARIE-LAURIER INC., COLLÈGE TRINITÉ, ACADÉMIE DES SACRÉS-CŒURS ET COMMUNAUTÉ HÉLLÉNIQUE DU GRAND MONTRÉAL CONCERNANT LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE MOBILISATION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (SD-2024-0424)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de collaboration avec École Les Trois Saisons inc., Collège Notre-Dame-de-Lourdes, Collège Charles-Lemoyne de Longueuil inc., Le Collège Français Primaire inc., Le Collège Français (1965) inc., École Marie-GibEAU inc., Collège Durocher Saint-Lambert, Académie Marie-Laurier inc., Collège Trinité, Académie des Sacrés-Cœurs et Communauté Héliénique du Grand Montréal concernant la stratégie gouvernementale de mobilisation contre l'intimidation et la violence à l'école, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.28**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES CONCERNANT LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE MOBILISATION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (SD-2024-1233)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de collaboration avec le Centre de services scolaire des Patriotes concernant la stratégie gouvernementale de mobilisation contre l'intimidation et la violence à l'école, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.29**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, ET DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE AU COMITÉ ACCÈS ALCOOL (SD-2024-0742)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique, la Régie des alcools, des courses et des jeux, et de l'Association des directeurs de police du Québec concernant le versement d'une subvention maximale de 101 178 \$, à la Ville, pour la participation du Service de police au Comité Accès Alcool, pour l'exercice financier 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque reprend son siège.

M. Alvaro Cueto déclare qu'il s'abstient de participer aux délibérations relatives à la proposition CO-240514-12.30 et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question au motif qu'il s'implique à monter des pelotons élite dans l'organisme Groupe Icare, faisant affaires sous le nom Courses thématiques. Il explique que son coup de main est lié à sa passion pour la course à pied et pour coordonner des coureurs rapides sur la ligne de départ et qu'il n'est pas lié directement à l'organisation des deux événements du Marathon et du demi-marathon de Longueuil, mais qu'il préfère s'abstenir étant donné ses liens avec cet organisme et pour se conformer au Code d'éthique.

CO-240514-12.30**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL ÉTABLISSANT UN PARTENARIAT AFIN D'OFFRIR GRATUITEMENT LE TRANSPORT COLLECTIF LORS DU MARATHON DE LONGUEUIL ET DE LA FÊTE DE LA RENTRÉE, POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2024-0942)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil établissant un partenariat afin d'offrir gratuitement le transport collectif pour les participants et les bénévoles au Marathon de Longueuil, qui aura lieu les 18 et 19 mai 2024, ainsi que pour

les citoyens et bénévoles lors de la Fête de la rentrée, qui aura lieu les 17 et 18 août 2024, pour une période prenant fin le 18 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.31

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL ÉTABLISSANT UN PARTENARIAT CONCERNANT LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2024 (SD-2024-1020)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil, établissant un partenariat concernant la Fête nationale du Québec 2024, notamment pour offrir la gratuité du service sur certaines lignes d'autobus desservant le Parc de la Cité, le 24 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.32

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC CONCERNANT UNE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR CERTAINS SERVICES RELATIFS À LA COLLECTE SÉLECTIVE (SD-2024-1323)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) concernant les modalités applicables pour le versement par ÉEQ d'une compensation, à compter du 1^{er} janvier 2025, en ce qui concerne le contrat APP-22-095 pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières résiduelles pour l'écocentre Payer (option 2), le tout conditionnellement à l'approbation de cette entente par les conseils des arrondissements du Vieux-Longueuil, de Saint-Hubert et de Greenfield Park.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Marc-Antoine Azouz, de poursuivre la séance au-delà de 22 h.

CO-240514-12.33**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LABORATOIRES CONFAB INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES DE L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 4355, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (SD-2024-1225)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec Laboratoires Confab inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 4355, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.34**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION (SD-2024-0960)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter :

1° l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CA-2010-153, CA-2013-189 et CA-2019-295 à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement en 2024 et 2025;

2° l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CA-2011-168, CA-2013-199, CA-2016-239, CA-2016-241, CA-2018-280 et CA-2019-305 au paiement de l'échéance annuelle de 2025 pour le remboursement de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.35**AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC PRATT & WHITNEY CANADA CIE CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 7007, CHEMIN DE LA SAVANE (SD-2024-1241)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de transmettre un avis à la compagnie Pratt & Whitney Canada cie afin de les informer que l'entente concernant le déversement des eaux usées industrielles pour l'établissement situé au 7007, chemin de la Savane, à Longueuil, ne sera pas renouvelée le 8 avril 2025, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2024-1241.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.36

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC PRATT & WHITNEY CANADA CIE CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 1000, BOULEVARD MARIE-VICTORIN (SD-2024-1239)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de transmettre un avis à la compagnie Pratt & Whitney Canada cie afin de les informer que l'entente concernant le déversement des eaux usées industrielles pour l'établissement situé au 1000, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil, ne sera pas renouvelée le 8 avril 2025, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2024-1239.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240514-12.37

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CA-2024-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 DOTANT L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET SON DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT IDENTIFIANT LES MODIFICATIONS REQUISES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES VILLES LIÉES CONCERNÉES (SD-2024-1266)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter le projet de *Règlement CA-2024-416 modifiant le Règlement CA-2016-255 dotant l'agglomération de Longueuil d'un Schéma d'aménagement et de développement* et son document d'accompagnement identifiant les modifications requises à la réglementation d'urbanisme des villes liées concernées;

- 2° de demander au ministre son avis sur la conformité des modifications proposées par ce projet de règlement aux orientations gouvernementales;
- 3° de tenir une assemblée publique de consultation sur le territoire de la Ville de Longueuil;
- 4° de déléguer à l'assistante-greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-240514-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-240514-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers